

## RESOLUTIONS

de l'Assemblée générale ordinaire de PERROT DUVAL HOLDING S.A.

du jeudi 29.09.2022

---

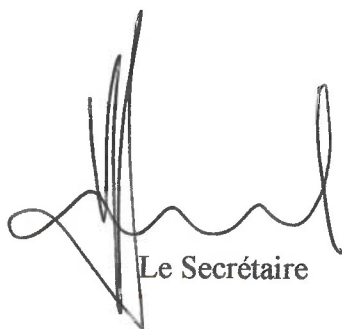
122'896 actions sur 193'932 étaient représentées lors de cette Assemblée.

L'Assemblée a

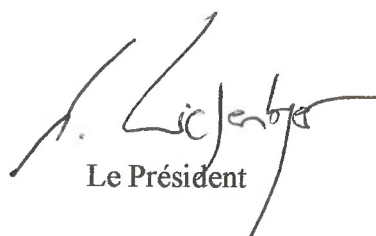
1. approuvé le rapport de gestion 2021/2022 à l'unanimité de 122'896 voix (zéro abstention, zéro opposition)
2. approuvé les comptes statutaires de l'exercice 2021/2022 et le rapport de l'organe de révision à l'unanimité de 122'896 voix (zéro abstention, zéro opposition)  
approuvé les comptes consolidés de l'exercice 2021/2022 et le rapport du réviseur des comptes consolidés à la majorité de 122'896 voix (zéro abstention, zéro opposition)
3. approuvé à la majorité de 122'876 voix (zéro abstention, 20 oppositions), la répartition des réserves issues d'apports en capital et du report au bilan au 1<sup>er</sup> mai 2022.
4. donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion à la majorité de 23'924 voix (zéro abstention, 20 oppositions) des actions représentées par des administrateurs et par des organes de la société n'ont pas pris part au vote,
  - 5.1 élu individuellement au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
    - 5.1.1 Me Luca Bozzo, à la majorité de 122'826 voix zéro abstention, 70 oppositions)
    - 5.1.2 M. Yves-Claude Aubert, à la majorité de 122'846 voix (zéro abstention, 50 oppositions)
    - 5.1.3 M. Nicolas Eichenberger à la majorité de 122'846 voix (zéro abstention, 50 oppositions)
    - 5.1.4 M. Nicolas Eichenberger, à la présidence du Conseil d'administration, à la majorité de 122'826 voix (zéro abstention, 70 oppositions)

- 5.2 élu individuellement au Comité de rémunérations pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
- 5.2.1 Me Luca Bozzo, à la majorité de 122'846 voix (zéro abstention, 50 oppositions)
- 5.2.2 M. Yves Aubert, à la majorité de 122'846 voix (zéro abstention, 50 oppositions)
- 5.3 élu M. Pierre-Cots, à l'unanimité de 122'896 voix (zéro abstention, zéro opposition) comme représentant indépendant pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.4 élu KPMG S.A., Neuchâtel, à l'unanimité de 122'896 voix (zéro abstention, zéro opposition) comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2022/2023.
- 6.1 approuvé, à la majorité de 122'856 voix (40 abstentions, zéro opposition), pour la rémunération du Conseil d'administration un montant brut global maximal de CHF 100'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée Générale ordinaire 2023.
- 6.2 approuvé, à la majorité de 101'086 voix (21'790 abstentions, 20 oppositions) pour la rémunération de la direction du Groupe un montant brut global maximal de CHF 800'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée Générale ordinaire 2023.

Genève, le 29 septembre 2022



Le Secrétaire



Le Président